

nière de se bâtir et de vivre des Hurons avec celle des habitants d'Hochelaga, dont Cartier avait donné la description, ce qui rend assez probable l'opinion que les Hurons et les Hochelagiens appartenaient à la même tribu.

Voici ce qu'il nous dit des cabanes des Hurons : " Ces cabanes sont en façon de tonnelles ou barreaux, couvertes d'écorces d'arbres ; elles sont de la longueur de vingt-cinq à trente toises, et six de large, laissant par le milieu une allée de dix à douze pieds de large, et à l'aut bout à l'autre," et il ajoute que dans une seule cabane, il y avait " jusqu'à douze foux ou vingt quatre ménages." Nous avons vu que dans la bourgade de Cahiguée on comptait 200 de ces cabanes, mais c'était la plus considérable des bourgades huronnes.

Ces sauvages changeaient leurs villages de place tous les vingt ou trente ans ; car, au bout de ce temps, leurs terres étaient épuisées, faute chez eux de connaître l'emploi des engrais pour parer à la perte de la fécondité du sol. Ce changement avait aussi pour objet d'entretenir l'abondance de la chasse et de la pêche, la question du bois de chauffage avait encore sa part d'influence dans ce grand déménagement. Les Hurons faisaient le commerce des filets, lesquels ils fabriquaient d'une espèce de chanvre, dont ils faisaient aussi des cordes. Ils fabriquaient encore des cordes avec la grande ortie ordinaire, et l'intérieur du bois blanc. Ces raies ou filets servaient même pendant l'hiver, comme c'est aujourd'hui le cas dans quelques parties du pays, par exemple sur le lac St. Pierre.—Voici comme on pêchait en hiver :—Après avoir fait un grand trou dans la glace on y descendait le filet auquel on faisait décrire un cercle sous la glace au moyen d'une suite de petits trous percés de distance en distance ; par ce moyen bien simple on prenait une assez grande quantité de poissons.

Le vêtement des sauvages était à peu près le même pour tous, à ce que nous dit M. de Champlain, et il consistait en une espèce de manteau de peau qu'ils portaient le jour comme vêtement et la nuit comme couverture, avec des mitasses, des mocassins et un brayot ou jupe courte ; mais les femmes qui, alors comme de nos jours, aimaient la parure, portaient en outre une espèce de mantelet et des ornements dits de porcelaine, soit en colliers, soit en bracelets ou autrement. Cette porcelaine était fort précieuse à leurs yeux, et l'était même plus chez les Iroquois que l'or l'est pour nous ; ce qui n'est pas peu dire. Ces porcelaines étaient faites avec la nacre des coquillages, et étaient fournies à tous les Sauvages par leurs frères des côtes maritimes. Cartier parle d'une manière toute particulière qu'avaient les Sauvages de se les procurer, laquelle consistait à jeter à l'eau le cadavre découpé ou incisé d'un homme que l'on retrouvait, en le retirant, tout couvert de l'espèce de coquillage préféré. Il y avait sur les bords de la mer des naturels très habiles à travailler la porcelaine et la nacre qu'on trouvait sur les écaillés des huîtres ; ils les taillaient et en faisaient toutes sortes de petits ornements qui étaient transportés ensuite dans les pays de l'intérieur. C'est ce qui explique la présence de ces parures chez les Hurons, les Iroquois, et les autres peuples de cette partie du pays.

Les Sauvages se peignaient aussi la figure et le corps de diverses manières, plus ou moins bizarres.

Quant au gouvernement des Hurons, il était tout-à-fait démocratique comme chez les Iroquois et ce n'est qu'à force de discours, de popularité et même de sacrifices que les chefs pouvaient se faire obéir. Point d'autres lois que l'instinct de la conservation et l'intérêt particulier, ou le besoin d'une protection mutuelle. Cependant la paix était rarement troublée, mais les mœurs étaient très mauvaises.

Les lois d'hérédité différaient chez ces peuples. Chez les Algonquins les enfants du défunt étaient ses hoirs ; au contraire, chez les Hurons, c'était les enfants de la sœur qui étaient considérés comme ses plus proches parents et ses successeurs légitimes.

Les Hurons, semblables en cela à toutes les autres nations sauvages, c'étaient les enfants de la sœur qui étaient considérés vages de l'Amérique, n'avaient sur la religion que des notions vagues et incertaines, et bien qu'il parlassent à tout moment du manitou et du grand esprit, ils ne savaient trop si cet être était bon ou mauvais de sa nature. Mais le dogme de l'immortalité de l'âme était admis. Les âmes, suivant eux, habitaient après la mort un pays de chasse et passaient leur éternité à se donner le plaisir de cet exercice.

Comme conséquence de leur croyance en la vie future, les Hurons, d'accord aussi en cela avec tous les autres sauvages, portaient à leurs morts le plus profond respect et leurs cérémonies funéraires avaient un caractère tout particulier et qui ne manque pas de touchant et de sublime.

Les corps étaient d'abord soigneusement ensevelis dans des fourrages, puis enfermés dans des espèces de cercueils d'écorce que

la famille déposait, dans le voisinage de la bourgade, sur des tréteaux, en ayant le soin de mettre aux pieds des échelles les ustensiles et les armes du défunt. C'était la première inhumation. Puis à une époque périodique, de dix années en dix années, arrivait la grande Fête des morts ; alors chaque famille allait recueillir sur les tréteaux les os desséchés de ses proches, les préparait et toutes les familles réunies allaient, en procession et avec une grande pompe religieuse, les déposer dans une fosse commune dans un endroit désigné du pays. Les ossements de leurs Pères étaient ainsi réunis couverts de peaux et d'objets divers et recouverts de terre. Ce tumulus commun, élevé au sein de la nation, était comme un symbole d'union, le sceau de la communauté des croyances et des affections de la nation entière.

Le printemps venu, les Hurons qui comptaient sur Champlain pour une nouvelle campagne contre les Iroquois, ne voulant pas encore le laisser partir ; mais grâce à Darontal et à quelques autres Sauvages dont il s'était acquis l'affection, il put se procurer un canot et des guides qui le conduisirent à la Place Royale, où il trouva M. de Pontgravé. Son retour surprit tout le monde, car ne le voyant pas reparaitre, on l'avait cru mort et la colonie était plongée dans le deuil. En cette occasion, Champlain put voir, par la joie que causait sa présence, combien l'on sentait le prix de ses jours pour ce nouvel établissement qui lui devait sa naissance, ses progrès et sa durée.

Aussitôt son arrivée à Québec, il passa en France pour solliciter de nouveaux secours. Mais avant de s'embarquer il convoqua une assemblée afin de connaître l'opinion et les vœux des colons sur les démarches qu'il devait faire, et dans cette assemblée on lui suggéra d'attirer l'attention de la compagnie sur la nécessité de fortifier la colonie, le priaient en même temps de demander la liberté de la traite, et de faire interdire aux Huguenots l'entrée du Canada où ils apportaient avec eux le trouble et les dissensions. Ce fut en 1617 que le gentilhomme Saintongeais laissa Québec, accompagné du père commissaire et du père Le Caron, et lorsqu'il arriva en France il trouva les choses bien changées. Le prince de Condé, le protecteur de la colonie, ayant abusé de son crédit pour susciter des troubles à la régence, avait été arrêté et mis en prison, et tout était au mal pour les affaires de la Nouvelle-France.

Pendant la captivité du prince, on donna temporairement sa vice-royauté du Canada au maréchal de Thémises, qui, ne voyant qu'un moyen de lucre dans ses nouvelles fonctions, intenta un procès à la compagnie pour le petit tribut que celui-ci avait l'habitude de payer au vice-roi.

XVI.

On remarque que, dans le récit de ses voyages, Champlain ne dit rien, absolument rien de la Chute de Niagara qu'il ne vit pas ; mais dont il semble qu'il aurait dû entendre parler par les sauvages qui devaient la connaître. Une pareille omission de la part d'un observateur aussi attentif que le grand fondateur de notre colonie vient sans doute de ce que, peu au fait de la langue des Sauvages, il n'a pu les interroger assez ou n'a pu les comprendre ; car les Hurons et la nation du Péton devaient connaître cette merveille de la nature. On voit dans la carte qui accompagne les relations de Champlain que le lac Erié est placé entre le lac Ontario et la grande mer douce, le lac Huron ; mais il y occupe un si petit espace que cela indique qu'on a cru cette vaste nappe d'eau un lac comparativement peu important ; et cela est une nouvelle preuve que Champlain n'a point visité la Rivière Détroit comme quelques uns l'ont avancé.

Ce voyage de Champlain chez les Hurons nous fait connaître une classe d'hommes qui occupa un rang historique distingué.

Les hommes qui accompagnaient Champlain étaient des hommes choisis, intelligents, hardis, entreprenants, laborieux, d'un caractère décidé et aventureux : c'est dans ces courses que se formèrent ces interprètes qui, plus tard, rendirent d'éminents services, et dont plusieurs furent les chefs de plusieurs de nos plus anciennes familles, comme les Nicolet, les Hertel, les Godefroi.

Champlain, à la suite de ce voyage, passa en France, emmenant avec lui les PP. Jamais et Le Caron : les Pères s'occupèrent des intérêts religieux que la société des Marchands négligeait, bien qu'elle se fut engagée à veiller et nourrir six missionnaires.

Champlain, malgré toutes les difficultés, réussit à former un armement assez considérable. Le Père Jamais devait rester à Paris comme Procureur des missions et le père Le Caron revint au pays avec le P. Huet qui remplaçait le P. Jamais.

De tous les secours et renforts temporels qu'amenait Champlain, le plus précieux était la venue de Louis Hébert avec sa famille. Ce fut la première famille arrivée en Canada et Madame Hébert, née Mario Rollet, et ses filles, furent les premières femmes européennes amenées dans la colonie ; c'était en 1617.